

# Avis d'obsèques / Annonces classées

## AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des avis

Départ gratuit de condoléances  
Témoignages de sympathie  
sur le site de notre porteur  
**dansnoscoeurs.fr**

**SAINTE-BENOÎT-SUR-LOIRE**  
Martine et Yannick ERIN,  
Hervé BIDAULT et Patricia,  
Laurent et Catherine BIDAULT,  
ses enfants et leurs conjoints ;  
Fannie et Guillaume, Sophie et Tanquy,  
Alice, Quentin,  
ses petits-enfants ;  
Eliana, Judith, Elise, ses arrière-petites-filles,  
Et toute la famille  
vous font part du décès de

**Madame Ginette BIDAULT**  
née BOURASSIN

survenu le 27 août 2023, à l'âge de 87 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée le  
jeudi 31 août 2023, à 15 h 30, en l'abbaye de  
Saint-Benoît-sur-Loire, suivie de l'inhumation  
au cimetière local.  
Fleurs uniquement.  
PF Chasseignoux, Sully/Loire (02.38.36.43.18).

906841

**CHÂTILLON-SUR-LOIRE**  
Michèle PARIS, son épouse ;  
Christelle et Magali, ses filles,  
et leurs conjoints ;  
Etienne et Joseph, ses petits-enfants,  
Ainsi que toute la famille  
ont la douleur de vous faire part du décès de  
**Monsieur Jean-Louis PARIS**  
survenu le dimanche 27 août 2023, à l'âge de  
70 ans.  
Les obsèques religieuses auront lieu le ven-  
dredi 1<sup>er</sup> septembre 2023, à 11 heures, au cré-  
matorium de Giens.  
Ni fleurs ni plaques.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-  
ciements.  
Châtillon funéraire Pezin (02.38.31.19.16).

Condolances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

906991

### OUSSON-SUR-LOIRE

Nordine et Dominique LEFEVRE,  
sa fille et son époux ;  
Antoine et Audrey, ses petits-enfants,  
et leurs conjoints ;  
Chloé, Ethan, Victoire, Faustine et Adèle,  
ses arrière-petits-enfants ;  
Marie-Cécile, sa nièce, et son époux,  
ont la douleur de vous faire part du décès de  
**Madame Françoise TAILLAT**  
née DELACROIX

survenu à l'âge de 92 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le  
vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023, à 10 h 30, en  
l'église d'Ousson-sur-Loire.  
Condolances sur registre.  
Pas de plaques, ni de fleurs artificielles.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-  
ciements.  
PF Boursselet-Caton, Bonny/L. (02.38.31.62.98).

906748



**Contactez le service Obsèques**

Du lundi au vendredi : 9h - 18h  
Samedi : 14h - 18h  
Pour une prestation le lendemain,  
vos avis sont à adresser avant 17h30  
(17h le samedi)

04 78 17 31 41 • [obsèques@centrefrance.com](mailto:obsèques@centrefrance.com)

**POUILLY-LEZ-GIEN**  
Frédérique, Nicolas et Olivier, ses enfants ;  
Son genre et ses belles-filles ;  
Ses 7 petits-enfants ;  
Ainsi que toute la famille  
ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Madame Jacqueline DUKACZ**

La cérémonie religieuse sera célébrée le  
mardi 6 septembre 2023, à 13 h 30, en  
l'église de Pouilly-lez-Gien.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-  
ciements.  
PF Boursselet-Caton, Giens (02.38.38.23.23).

907090

### SULLY-SUR-LOIRE

La famille BOLLEROT-QUETTER  
Et sa fille de cœur, Chantal BARROS,  
ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Madame Yvonne BOLLEROT**  
née QUETTER

survenu le 26 août 2023.

Les obsèques religieuses seront célébrées le  
jeudi 31 août 2023, à 15 heures, en l'église  
Saint-Ythier de Sully-sur-Loire, suivies de l'in-  
humation.  
Condolances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-  
ciements.  
PF Chasseignoux, Sully/Loire (02.38.36.43.18).

906792

## REMERCIEMENTS

**BRIARE**  
M. Dominique VIOLETTE et Dorothée,  
Le docteur Jean-Noël VIOLETTE et Marianne,  
ses enfants ;  
Ses petits-enfants ;  
Ses arrière-petits-enfants  
Et toute la famille,  
très touchés par les marques de sympathie  
que vous leur avez témoignées lors du décès de  
**Madame Françoise VIOLETTE**  
vous prient de trouver ici l'expression de leurs  
sincères remerciements.  
PF Aves-Cruz, Briare (02.38.31.22.16).

906271

## ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur  
[www.centrefrancais.com](http://www.centrefrancais.com)  
04.77.17.31.27  
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité  
à la publication des annonces judiciaires et légales  
sur l'ensemble du département du Loiret  
ou tout ou partie de son territoire.  
2021 relatif à la formation et aux modalités  
de publication de ces annonces.

### ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMUNE DE BRAY-SAINT-AGNAN

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE FORESTIERE « LES ADELINIÈRES »

Par arrêté n° 436/2023 en date du 28 août 2023, le Maire de Bray-Saint-Agnan a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'aménagement de l'école forestière « Les Adelinières » sur la commune de Bray-Saint-Agnan (Loiret).

Les pièces du dossier et un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture de la mairie de Bray-Saint-Agnan, à l'exception des jours fériés :

- les lundis, mercredis et samedis, de 10h à 12h,
- les mardis et vendredis, de 16h à 19h,
- les jeudis, de 14h à 16h

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par voie électronique ([enqueteepublique@villede-sully.fr](mailto:enqueteepublique@villede-sully.fr)) ou par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Bray-Saint-Agnan, 1 place de la Mairie 45460 Bray-Saint-Agnan.

Les pièces du dossier seront également consultables en version numérique, depuis un ordinateur mis à disposition sur le site de la commune de Bray-Saint-Agnan (<https://mairiebraysaintagnan.fr/>).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Bray-Saint-Agnan :

- le lundi 18 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 30 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 11 octobre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 20 octobre 2023 de 16h00 à 19h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bray-Saint-Agnan et sur son site internet, pendant un an.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de Madame Danièle CRESSERTE, Maire de la commune de Bray-Saint-Agnan. Au terme de cette enquête, le dossier, éventuellement modifié, sera soumis pour approbation au conseil municipal.

### Commune de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PREFETE DU LOIRET COMMUNIQUE :

Par arrêté préfectoral du 21 août 2023, une enquête publique de 16 jours consécutifs sera prescrite du mercredi 13 septembre 2023 à 9h30 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h30, sur le territoire de la commune de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE, préalable à la suppression du passage à niveau pédonnier n° 88, sur la ligne SNCF CHARTRAINS-ORLÉANS, quartiers « Jardinière » et « Clos du Moine ».

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE.

Le périmètre de cette enquête publique concerne uniquement le territoire de la commune de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

Le dossier d'enquête publique, sur support papier, constitué par SNC RSEUR, sera déposé à la direction de l'aménagement et du renouvellement urbain de la mairie de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE, 27 rue Croix-Boudin 45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (le lundi de 8h45 à 12h00), le mardi et le jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h30 (le mercredi de 8h45 à 12h00).

Ce dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Afin de recevoir les observations du public, M. Daniel MECCER, ingénieur en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'arrêt du 21 août 2023 précité pour conduire l'enquête publique, siégera à la direction de l'aménagement et du renouvellement urbain de la mairie de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE, les jours et heures suivants :

- le mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi 19 septembre 2023 de 14h30 à 17h30 ;
- le jeudi 28 septembre 2023 de 14h30 à 17h30.

M. Michel BENOIT, directeur général en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'arrêt préfectoral du 21 août 2023 précité pour conduire l'enquête publique en cas d'empêchement de M. MECCER.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la direction de l'aménagement et du renouvellement urbain de la mairie de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, adresse de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE, afin qu'elles soient omneées ou registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : [prej-enquete-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:prej-enquete-publiques@loiret.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête : « Suppression du PN n° 88 à SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE ».

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de SNC F Réseur - Tél : 06 15 05 50 00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la égalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique), en mairie de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret, à réception, pendant un an. Au terme de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret servira l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la suppression du passage à niveau.

**GENÈRE FINANCIÈRE PUIS**

Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

04 78 17 31 41 | [www.centrefrancais.com](http://www.centrefrancais.com)  
1 rue de la République - 45000 Orléans



## AVIS CONCERNANT L'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### sur le projet de modification de droit commun du PU de l'ARON D'ARON

Avis d'ouverture d'une enquête publique  
Par arrêté n° 05-2023\_03/12/03le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification de droit commun du PU d'Aron.

A cet effet, par décision n°E2300007/45 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, en date du 03/05/2023, Monsieur Guy SCHNORRING a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera au siège de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et à la Mairie d'Aron, du 30 août 2023 à 09 heures, au 29 septembre 2023 à 17h00 heures aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de modification de droit commun du PU d'aron ainsi que les registres d'enquête publique et feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront consultables pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Au siège de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, Au Centre Technique Municipal de la Ferme-Saint-Aubin (12 allée de la Cloisonnière), En Mairie d'Aron.

Le dossier de modification de droit commun du PU d'aron sera consultable librement sur le site internet suivant : <https://www.copartesdesolone.gne.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut transmettre ses observations et propositions.

Dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur disponibles ; Au siège de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (Place Charles de Gaulle à la Ferme-Saint-Aubin) ; ou Centre Technique Municipal de la Ferme-Saint-Aubin (12 allée de la Cloisonnière) ainsi qu'en Mairie d'Aron pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture. Par courrier adressé au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de Communes des Portes de Sologne - Place Charles de Gaulle, 45240 La Ferme-Saint-Aubin ; Aux lieux, jours et heures de permanence du commissaire enquêteur précisés à l'arrêt du 03/05/2023 de Monsieur Guy SCHNORRING, Par courrier électronique adressé au commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [copartdesolone@copartdesolone.fr](mailto:copartdesolone@copartdesolone.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, ainsi qu'à la Mairie d'Aron et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et tenu à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

**VIE DES SOCIÉTÉS**

**SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS**  
**Me Catherine LEBREND-LOIRAND**  
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés  
18 rue Michoud l'Armandy 18000 BOURGUES

**SCA WALSON BLANCHE**  
Société Civile d'Exploitation Agricole  
Au capital de 39 000 euros  
Siège social : 2 Esplanade 45300 SEMMAUSSY  
390 792 380 RCS ORLÉANS

**NOMINATION CO-GERANT**

Aux termes de l'ACOC en date du 30/06/2023, il a été décidé de nommer Monsieur Alexandre STRYCHARZ, associé, demeurant AUDEVILLE (45300), 1 rue des Carneux, aux fonctions de co-gérant à compter de ce jour. Mention sera faite au RCS ORLÉANS. Pour avis.

218840

**SCP Bertrand Basseville, Laurence Bessant-Basseville**  
Médicales associées  
19 rue de Courville, 45000 Orléans

**SCI CLOS DE CHANTREUILLE**  
Capital de 150.000 €  
Siège : ORLÉANS 3 rue François Rabbeles  
RCS ORLÉANS 530 687 466

**DISSOLUTION**

Avis de dissolution de société  
Par assemblée générale extraordinaire en date du 18 août 2023, la société sursisée, a décidé de sa dissolution anticipée pour cessation de l'activité à compter du 1er août 2023, et désigné Monsieur Roger HUBAUDI en qualité de liquidateur, sans limitation de durée.

Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixé chez Monsieur Roger HUBAUDI, 3 rue François Rabbeles 45000 ORLÉANS

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'ORLÉANS.

Pour avis:  
Le liquidateur.

218706